

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2021

Date de la convocation : 30 avril 2021
Date d'affichage : 10 mai 2021
Nombre de conseillers en exercice : 11

Le six mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Patrice POUX, Jean-Marc CULIOLI, Christine ESCANDE, Yoan MAGE, Noémie CAVROIS, Michel DEPAULE, Xavier PETIT, Estelle PEXOTO

Absents excusés : Alexandre JOUGLA,

Pouvoirs : Alexandre JOUGLA donne pouvoir à Patrice POUX

Secrétaire : Patrice POUX

OBJET :	Dissimulation traversée du village	2021-05/12
----------------	---	-------------------

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité :	138 385,00 €
Travaux d'éclairage public :	50 622,00 €
Travaux de télécommunications :	33 534,60 €
Total de l'opération :	222 541,60 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 56 100,00 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par HE : 21 290,00 €

Dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 145 151,60 €

L'assemblée délibérante,

- Accepte le projet Renforcement poste « Fontaine » pour un montant prévisionnel de 222 541,60 € ttc
- Accepte le plan de financement présenté par le maire,
- Sollicite les financements/subventions les plus élevées possibles de la part de Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 2021
- Autorise le maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engage à inscrire en dépense au budget de l'année 2021 de la collectivité la somme de 145 151,60 €

OBJET : Acquisition de la parcelle AR331 pour l'euro symbolique 2021-05/13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pris en date du 20 février la délibération 2020-02/06 pour l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AR 331 appartenant à madame Brousse.

Après s'être rapproché du notaire, il informe le conseil qu'il est souhaitable de faire l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique et que madame Brousse a donné son accord en date du 14 avril 2021.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à acquérir la parcelle AR 331 pour l'euro symbolique et de l'intégrer dans le domaine privé communal en précisant que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal **accepte à l'unanimité** l'achat de la parcelle AR 331 pour l'euro symbolique et de l'intégrer dans le domaine privé communal et **autorise** le maire à signer toutes pièces nécessaires y afférant.

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

OBJET : Demande de subventions pour la requalification des accès aux équipements publics 2021-05/14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de la requalification des accès aux équipements publics pour un montant de 50 000,00 euros HT et donne lecture.

Ce dossier s'inscrit dans la démarche territoriale du contrat de relance pour la transition écologique.

Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter des subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des partenaires financiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le dossier de demande de subvention présenté par monsieur le Maire
- Sollicite de la part de l'ensemble des partenaires financiers, les subventions les plus larges possibles et autorise monsieur le Maire à signer les documents afférents.

OBJET : Renforcement poste « Fontaine » - Suite à 3 PC Opération 2020-0150-LV 2021-05/15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité :	26 731,91 €
Travaux d'éclairage public :	1 420,19 €
Total de l'opération :	28 152,10 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 22 619,31 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par HE : 4 112,60 €

Dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 1 420,19 €

L'assemblée délibérante,

- Accepte le projet Renforcement poste « Fontaine » suite à 3 PC pour un montant prévisionnel global de 28 152,10 € ttc
- Accepte le plan de financement présenté par le maire,
- Sollicite les financements/subventions les plus élevées possibles de la part de Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 2021
- Autorise le maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engage à inscrire en dépense au budget de l'année 2021 de la collectivité la somme de 1 420,19 €

Questions Diverses :

- ✦ L'ordre du jour numéro 1 est remis à une date ultérieure. Une étude va être menée.
- ✦ Monsieur et madame Joucla exposent aux membres du conseil municipal leur création d'entreprise qui a pour mission de créer un espace créatif / salle de spectacle / café bar / location de salle. Projet qui permettra d'apporter une contribution positive à la vie culturelle du village, un lieu de rencontre pour répondre aux besoins et aux désirs de la population.
- ✦ Monsieur le Maire propose de prendre un contrat aidé pour les services techniques. Les membres du conseil municipal acceptent la proposition.
- ✦ Présentation du désherbage à air chaud pulsé.

La séance est levée à 20H15

Le Maire, Jean-Marie Milhau

